



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

**« Salarié spécialisé en élevage laitier (bovins) »**

## **REFERENTIELS**

CPNE du 20/09/2016

Modifié le 15/11/2016

## SOMMAIRE

<b>METIER, FONCTIONS ET ACTIVITES VISE(S) PAR LA QUALIFICATION</b>	<b>3</b>
1) Désignation du métier	3
2) Description de la qualification	3
3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches	4
4) Cadres d'exercice les plus fréquents	4
5) Réglementation d'activités	6
6) Liste résumée des activités visées par le CQP	7
<b>PRESNETATION DU CQP</b>	<b>8</b>
1) Architecture	8
2) Référence à la classification des emplois de la convention collective	8
3) Modalités d'obtention du CQP	8
4) Equivalences	9
<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES ET REFERENTIEL DE CERTIFICATION</b>	<b>10</b>
Blocs de compétences : OS Bovins lait-Traite	10
Blocs de compétences : OS Bovins lait-Alimentation	12
Blocs de compétences : OS Bovins lait-Soins et reproduction	14
Blocs de compétences : OS Bovins lait-Entretien et contention	16
Blocs de compétences : OS Bovins lait-Conduite du matériel attelé	18
<b>RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUEES</b>	<b>20</b>
<b>CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION</b>	<b>21</b>
1) L'évaluation certificative	21
2) La validation des acquis et de l'expérience	24

## 1) Désignation du métier

---

**Salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier**

## 2) Description de la qualification

---

### Dénomination et définition de l'emploi

L'emploi visé est celui de **salarié(e) spécialisé(e)** en élevage laitier.

Le (la) salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier aide le chef d'exploitation dans les activités liées à l'élevage après avoir reçu des consignes précises.

Le (la) salarié(e) spécialisé(e) maîtrise tout ou partie des tâches relatives aux différentes activités d'élevage sur les animaux et signale les anomalies qu'il (elle) constate. Il (elle) peut conduire les tracteurs et matériels simples sans réglage fin des outils. Il (elle) en contrôle l'état de fonctionnement mais ne fait pas la maintenance.

### Conditions d'exercice de l'emploi

Le (la) salarié(e) en élevage laitier doit travailler avec des animaux dont les réactions sont parfois inattendues. Une grande vigilance ainsi qu'un sens aigu de l'observation sont indispensables afin d'anticiper et d'identifier le comportement de l'animal.

Ses activités se déroulent en bâtiment ou à l'extérieur, par tout temps. Les travaux qui lui sont confiés sont manuels voire mécanisés, demandant une bonne résistance physique. Certains travaux liés à la saisonnalité peuvent exiger une flexibilité des jours et des horaires de travail.

### Délimitation des fonctions

Le (la) salarié(e) **spécialisé(e)** en élevage laitier assure sous la responsabilité du chef d'exploitation les activités suivantes : la traite, l'alimentation, la manipulation et le soin aux animaux, la reproduction, l'entretien des aires de vie. Il (elle) peut conduire le matériel attelé pré-réglé.

Bien que réalisant un travail d'exécution sous les ordres d'un supérieur hiérarchique, le (la) salarié(e) a une responsabilité sur la qualité du travail produit dans l'exécution des tâches. Il (elle) doit être capable de prendre les mesures en conséquence. Parmi ces mesures, il est essentiel qu'il (elle) sache rendre compte précisément du travail et des situations rencontrées.

### Evolution dans et hors de l'emploi

Les exploitations laitières sont en évolution constante dans leur système ou mode de production. Ces évolutions ponctuelles ou permanentes obligent le (la) salarié(e) **spécialisé(e)** à effectuer des tâches variées voire nouvelles. Dans le cas où l'exploitation se mécanise, le (la) salarié(e) pourra accéder à des niveaux de responsabilités supérieurs. Ces responsabilités pourront également s'acquérir selon les besoins en organisation de l'exploitation. Il est possible pour lui (elle) d'évoluer vers un poste de salarié(e) qualifié(e).

### 3) Fiche(s) ROME la ou les plus proches

---

A 1403 Aide d'élevage agricole	Aide agricole en production laitière
	Aide d'élevage bovin
	Aide d'élevage en production laitière
	Aide-vacher / Aide-vachère
A 1407 Elevage bovin	Ouvrier / Ouvrière agricole en production bovine
	Ouvrier / Ouvrière agricole en production laitière
	Ouvrier / Ouvrière d'élevage en production bovine
	Ouvrier / Ouvrière d'élevage en production bovine biologique
	Ouvrier / Ouvrière d'élevage laitier bovin
	Ouvrier / Ouvrière de production bovine
A 1416 Polyculture/Elevage	Ouvrier / Ouvrière en polyculture élevage
	Ouvrier agricole polyvalent / Ouvrière agricole polyvalente

### 4) Cadres d'exercice les plus fréquents

---

#### **A. Secteur d'activité et taille des entreprises**

##### **Données sectorielles générales<sup>1</sup>**

La France dispose d'une superficie cultivable importante, environ 27 millions d'ha, soit un peu moins de la moitié de la superficie totale du territoire. Les terres cultivables situées de part et d'autre du 45<sup>e</sup> parallèle de latitude nord permettent une grande diversité de production dont l'élevage laitier bovin.

Les produits laitiers et ceux issus de l'industrie laitière représentent aujourd'hui 27,7 milliards d'euros soit 20% du secteur agroalimentaire. Par comparaison, la filière laitière pèse autant que la construction aéronautique. En 2014, l'exportation des produits laitiers représentait 7,3 milliards d'euros. Cette même année, l'excédent commercial était de 3,8 milliards d'euros soit plus 60% sur 10 ans. Environ 4 litres de lait sur 10 litres collectés en France sont exportés. 63 % des exportations se font sur le marché européen. La France est le 2<sup>e</sup> producteur de lait européen (20 % du total) et le 8<sup>e</sup> dans le monde avec 25,3 milliards de litres collectés dont 97% en lait de vache et 2,1 % issus de l'agriculture biologique.

Les perspectives sont bonnes puisque la consommation mondiale s'accroît de 2,5 % par an. 72 % des français consomment du lait quotidiennement et un français achète en moyenne 85 kg de produits laitiers (lait liquide, crème, beurre, fromages, ultra-frais, lait en poudre) par an pour une valeur totale de 15,5 milliards d'euros.

---

<sup>1</sup> Source : Enquête annuelle laitière 2014. Agreste Primeur Novembre 2015  
L'économie laitière en chiffres. CNIEL Edition 2015  
Les emplois liés à l'élevage français. GIS Elevages Demain Juin 2014

En 2013, en France, on dénombrait 73200 exploitations laitières (-44 % sur 15 ans et -15% sur 5 ans) dont 45 873 spécialisées. Cette diminution des exploitations se fait au profit de l'augmentation de la référence laitière qui atteint 372 000 L (+ 70 % sur 15 ans et +17% sur 5 ans) pour une exploitation spécialisée lait. Le regroupement des exploitations et des moyens de production concentre les volumes par unité de travail et s'ouvre, depuis une dizaine d'années, à de la main d'œuvre salariée dans ce secteur. En parallèle, la mécanisation s'est accrue (94 exploitations sont équipées d'un robot en 2000 pour 3500 en 2013).

Le secteur laitier est donc générateur de centaines de milliers d'emplois. Pour l'année 2013, 297 500 personnes ont un emploi dépendant de l'élevage bovin laitier français soit un total de 238 000 ETP (équivalent temps plein). Parmi ceux-ci, 115 000 ETP sont situés sur les exploitations agricoles et correspondent à la main d'œuvre dédiée aux ateliers bovin lait. Les 123 000 ETP restants sont des emplois indirects situés dans les autres secteurs de l'économie : santé animale, génétique et performances, alimentation animale, recherche et enseignement, administration et développement, matériel et bâtiment, collecte et transformation. Parmi ces emplois indirects, 71 000 (industrie laitière, industrie d'abattage-découpe, commerce de gros et bâtiment) sont considérés comme assez ou très dépendants de l'élevage laitier.

## **L'emploi dans les exploitations laitières<sup>2</sup>**

Une ferme laitière moyenne est composée de 55 vaches laitières, 100 UGB (unité gros bovin) 372 000 L de lait, 92 ha de SAU (surface agricole utile) dont 70 ha de SFP (surface fourragère principale) et 33 ha de prairies. Plus de la moitié des exploitations sont sous forme sociétaire (GAEC/EARL) avec 1,9 UTA/exploitation. Sur ces 1,9 UTA (unité de travail annuel) on compte 5 % de main d'œuvre familiale, 11 % de salariés permanents et 5% de saisonniers ou main d'œuvre externe.

La catégorie d'activité dominante exercée par le plus grand nombre de chefs d'exploitation reste « l'élevage bovin lait ». Ce secteur d'activité regroupe 18 % de l'ensemble des chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles. L'élevage bovin est le secteur agricole le plus important en termes d'emploi (salarié ou non) mais la part du salariat y est faible (16 % des UTA).

Toutefois, le nombre d'employeurs appartenant à cette catégorie ne cesse d'augmenter. Il était de 7761 en 2009 contre 9314 cinq ans après (+20 %). Dans le même temps, le nombre de contrats a progressé significativement. En 2014, on répertoriait 6808 CDI et 19 233 CDD soit une évolution respective par rapport à 2009 de 31% pour les CDI et 13 % pour les CDD. La diminution du nombre d'exploitations entraîne une production plus importante par exploitation et crée un besoin de main d'œuvre permanente et ponctuelle en élevage laitier.

Parallèlement à l'augmentation des volumes de production, la surface par exploitation augmente également (+12% en 5 ans). Cela oblige les agriculteurs à déléguer certains travaux cultureux à des entreprises agricoles, CUMA (coopérative d'utilisation de matériels agricole en commun) ou à des salariés agricoles. Le choix de la délégation se porte aussi sur les activités d'élevage assumées par le salarié.

Généralement, une certification de niveau IV est demandée dans 44 % des offres d'emploi et dans 35% des cas une expérience impérative. Ces critères sont dans l'ensemble respectés lors d'une embauche en CDI mais très rarement pour les autres contrats. La motivation et l'implication dans le travail reste la demande prioritaire des employeurs.

---

<sup>2</sup> Source : L'emploi salarié dans le secteur agricole. INSEE  
Données ANEFA 2015  
Observatoire national de l'emploi salarié agricole. FNSEA, chiffres MSA, 2009-2014

En élevage laitier, 69% des CDI ont un niveau d'ouvrier « exécutant/spécialisé » et 23% un niveau d'ouvrier « qualifié ». La proportion est différente pour les CDD où 88% des emplois sont de niveau ouvrier « spécialisé/exécutant » et 10% de niveau ouvrier « qualifié ». A noter qu'en moyenne, les personnes employées en CDD travaillent 393h soit 25% d'un temps plein.

### **L'évolution des emplois et les besoins en compétences**

Le (la) salarié(e) en élevage laitier doit travailler avec des animaux dont les réactions sont parfois inattendues. Une grande vigilance ainsi qu'un sens aigu de l'observation sont indispensables afin d'anticiper et d'identifier le comportement de l'animal. Il (elle) doit être capable de prendre les mesures en conséquence. Parmi ces mesures, il est essentiel qu'il (elle) sache rendre compte précisément du travail et des situations rencontrées.

La conjoncture économique incitant à une plus grande productivité, les activités liées à l'élevage ou aux cultures sont plus techniques. Il (elle) est donc impératif que les salariés acquièrent les compétences correspondantes.

Le matériel de traite est aussi plus sophistiqué. Outre le développement des robots de traite, le modèle 'roto' intérieur ou extérieur est de plus en plus présent et une majorité de systèmes en décrochage automatique. La distribution de l'alimentation est aussi très mécanisée avec l'utilisation de bol mélangeur, mélangeuse à vis horizontale ou distributrice. La nécessité de compétences adaptées est primordiale.

### **B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés**

Le (la) salarié(e) **spécialisé(e)** en élevage laitier n'a pas à organiser son travail. Il (elle) possède une autonomie très limitée et réalise son travail sous surveillance régulière de son supérieur hiérarchique. Il (elle) doit travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de respect de l'environnement. Il (elle) est en mesure de déterminer si son activité présente un risque ou une anomalie et d'alerter son responsable direct en conséquence. Une capacité d'adaptation et de compréhension est essentielle à l'exercice du métier.

## **5) Réglementation d'activités**

---

La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (code du travail article R4323-56)

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. (Code du travail article R4323-56).

## 6) Liste résumée des activités visées par le CQP

---

Selon le type d'exploitations laitières, sa situation géographique et son organisation, le (la) salarié(e) spécialisé(e) réalise tout ou partie des activités suivantes :

Il (elle) prépare et réalise la traite

Il (elle) entretient l'installation de traite

Il (elle) participe à l'alimentation du troupeau

Il (elle) approvisionne les élèves et les animaux d'engraissement en nourriture

Il (elle) abreuve les veaux

Il (elle) aide à la gestion du pâturage

Il (elle) participe aux soins généraux

Il (elle) participe au tarissement et à la mise à la reproduction

Il (elle) aide au vêlage

Il (elle) veille à la propreté de l'environnement de l'animal

Il (elle) manipule les animaux dans différentes circonstances

Il (elle) veille à l'intégrité physique de l'animal

Il (elle) conduit des tracteurs avec ou sans matériels

Il (elle) effectue le premier entretien du matériel

Il (elle) peut participer aux opérations de transformation à la ferme

## PRESENTATION DU CQP

### 1) Architecture

Le CQP « salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) » est constitué de **3 bloc de compétences** : **1 bloc de compétences imposé + 2 au choix.**

#### 1 BLOC DE COMPETENCES IMPOSE



OS Bovins lait - Traite

#### + 2 BLOCS DE COMPETENCES A CHOISIR DANS LA LISTE SUIVANTE



OS Bovins lait - Alimentation

OS Bovins lait - Santé et reproduction

OS Bovins lait - Entretien et contention

OS Bovins lait - Conduite du matériel attelé

Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation délivrée par la CPNE agricole. La durée de validité des blocs est illimitée.

### 2) Référence à la classification des emplois de la convention collective

Le CQP « **Salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins)** » est situé au niveau 2 échelon 1 de l'accord national de méthode relatif à la classification des emplois non-cadres en agriculture du 18 décembre 1992. Il appartient à chaque CPRE de le situer par rapport aux conventions collectives concernées

### 3) Modalités d'obtention du CQP

- Par la voie de la formation ou en candidat libre : les modalités d'évaluation sont indiquées dans chacun des blocs de compétences et expliquées en fin de document (pages 21 et suivantes). Le CQP est délivré lorsque les trois blocs de compétences ont été acquis et que le (la) candidat(e) a réussi l'épreuve orale devant le jury.
- Par la voie de la VAE : sur la base d'un dossier de VAE et d'un entretien avec le jury : voir le descriptif en page 24.



## 4) Equivalences

---



- Equivalence entre le bloc de compétences « **OS** - Bovins lait - Alimentation » et une partie du bloc de compétences « **OQ** – Alimentation et surveillance »
- Equivalence entre le bloc de compétences « **OS** - Bovins lait – Soins et Reproduction » et une partie du bloc de compétences « **OQ** - Bovins lait - Santé et Reproduction »
- Equivalence entre le bloc de compétences « **OS** - Bovins lait - Traite » et une partie du bloc de compétences « **OQ** - Bovins lait - Traite »
- Equivalence entre le bloc de compétences « **OS** - Bovins lait - Entretien et Contention » et une partie du bloc de compétences « **OQ** - Bovins lait – Entretien et Contention »
- Equivalence entre le bloc de compétences « **OS** Bovins lait – Conduite d’un matériel attelé » et une partie du bloc de compétences « **OQ** Polyculture – Conduite et entretien des machines agricoles »

## RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

### Bloc de compétences : OS Bovins lait – Traite

**Compétence du (de la) salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) :** effectuer les différentes étapes (selon les pratiques de l'entreprise) de la traite à partir de consignes précises, sous surveillance intermittente et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de bien-être animal et de protection de l'environnement

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) réalise la traite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle dirige les animaux vers le parc d'attente</li> <li>• Il/elle démarre la machine à traire</li> <li>• Il/elle met en route le tank si nécessaire</li> <li>• Il/Elle installe la canne à lait</li> <li>• Il/elle prépare et applique les produits de nettoyage</li> <li>• Il/elle lave la mamelle</li> <li>• Il/elle procède à l'éjection des premiers jets</li> <li>• Il/elle repère les mammites ou les blessures</li> <li>• Il/elle pose les gobelets trayeurs</li> <li>• Il/elle écarte le lait impropre à la consommation</li> <li>• Il/elle contrôle le bon déroulement de la traite</li> <li>• Il/elle maintient le matériel propre pendant la durée de la traite</li> <li>• Il/elle vérifie que la vache est bien traite</li> </ul>	<p>Rassembler les animaux dans le calme et de manière efficace</p> <p>Comprendre le circuit d'acheminement du lait</p> <p>Respecter les étapes de mise en route de la machine à traire</p> <p>Appliquer les principes d'hygiène en matière de traite et de refroidissement</p> <p>Comprendre les principes d'action des produits d'hygiène de la mamelle</p> <p>Agir dans le calme et avec dextérité en adoptant les gestes pour préserver sa sécurité</p> <p>Repérer les symptômes d'une mammite ou d'une blessure</p> <p>Utiliser les notions de vide, pulsations, débit du lait, pour réaliser les branchements nécessaires et agir en cas de dysfonctionnement</p> <p>Observer la machine et les animaux</p>	<p>Reformuler la consigne</p> <p>Identifier, porter les EPI et reconnaître leur rôle</p> <p>Préparer l'installation de traite</p> <p>Différencier les produits de nettoyage et de désinfection de la mamelle et de la MAT</p> <p>Nettoyer la mamelle</p> <p>Poser les faisceaux trayeurs</p> <p>Repérer les mammites</p> <p>Identifier les éléments qui conditionnent une bonne traite</p>	<p><b>Evaluation pratique : préparation et réalisation de la traite</b></p>	<p>Sans erreur ni contre-sens</p> <p>Il/elle identifie les EPI nécessaires et justifie leur rôle sans faire d'erreur.</p> <p>Le (la) candidat(e) est capable, en toute autonomie, de démarrer la traite en respectant les différentes étapes de préparation</p> <p>Le (la) candidat(e) différencie, sans se tromper, les produits pour le nettoyage et la protection de la mamelle et les produits pour lavage de la machine à traire.</p> <p>Après lavage de la mamelle par le (la) candidat(e), il ne doit pas rester de traces de matières organiques visible ni de goutte d'eau.</p> <p>Le (la) candidat(e) pose les griffes d'une série de 10 vaches. On ne doit pas entendre de sifflement répété et les griffes tiennent sans se décrocher</p> <p>Le (la) candidat(e) nomme, sans oubli majeur, les symptômes principaux d'une mammite (grumeaux, quartier dur, quartier enflé, mamelle douloureuse...).</p> <p>Le (la) candidat(e) cite les principales conditions à respecter pour le bon déroulement de la traite (nettoyage de la mamelle, premiers jets, pose du faisceau trayeur, gestion du décrochage, animaux dans le calme, bonne ventilation, pas de mouches...)</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle applique le produit post-trempage</li> <li>• Il/elle identifie un animal dont le lait est à écarter</li> <li>• Il/elle dirige les animaux vers le quai de traite</li> </ul>		<p>Alerter en cas d'anomalies et rendre compte oralement à son responsable</p>		<p>Le (la) candidat(e) fait un compte-rendu oral compréhensible, sans phrases inaudibles</p>
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>entretient la machine à traire et :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle nettoie la salle de traite et le parc d'attente</li> <li>• Il/elle signale les pièces endommagées</li> <li>• Il/elle vérifie la propreté du matériel, de la salle de traite et du tank</li> <li>• Il/elle vérifie la température du tank</li> <li>• Il/elle rend compte des situations anormales rencontrées</li> </ul> <p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>participe au tarissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle procède aux différentes étapes de tarissement</li> <li>• Il/elle isole l'animal du troupeau</li> </ul>	<p>Effectuer le nettoyage avec soin Contrôler la qualité du nettoyage Utiliser les produits et outils de nettoyage en toute sécurité et respecter leurs conditions d'utilisation Repérer les anomalies sur le système de traite Comprendre les conséquences d'une variation de température</p> <p>Comprendre et respecter les consignes Mettre en œuvre les techniques de tarissement Déplacer l'animal sans le brusquer</p>	<p><b>Travaux : entretien de la machine à traire</b></p> <p>Respecter les normes d'hygiène en matière de nettoyage</p> <p>Vérifier la température du tank</p> <p><b>Travaux : tarissement</b></p> <p>Isoler le ou les animaux du troupeau Mettre en œuvre la méthode de tarissement définie par l'exploitant</p>	<p><b>+ Travaux en entreprise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien de la machine à traire</li> <li>• Tarissement</li> </ul> <p><b>80 % des travaux effectués sont maîtrisés</b></p>	<p>Après le nettoyage de la salle de traite et du parc d'attente, le (la) candidat(e) n'a laissé aucune trace de matières organiques bien visibles.</p> <p>Le (la) candidat(e) donne la température du tank et indique si cette valeur est correcte (entre 2° et 4°C). Sans erreur</p> <p>Le (la) candidat(e) écarte du troupeau les vaches taries. Pas d'erreur possible. Le (la) candidat(e) respecte les étapes de tarissement souhaitées par l'exploitant.</p>

Le bloc de compétences « **OS – Bovins lait - Traite** » du **CQP « Salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) »** est inclus dans le bloc de compétences « **OQ Bovins lait - Traite** » du **CQP « Salarié(e) qualifié(e) en élevage laitier (bovins) »**. Par conséquent, un(e) candidat(e) déjà titulaire du bloc de compétences « **OS Bovins lait - Traite** » qui souhaite obtenir le bloc de compétences « **OQ Bovins lait - Traite** » dans le cadre d'un parcours de formation ou en candidat(e) libre, peut faire valoir ses acquis. Pour obtenir le bloc de compétences « **salarié(e) qualifié(e)** » il/elle devra prouver qu'il/elle maîtrise des compétences spécifiques à ce niveau. L'organisme de formation lui fera donc passer les épreuves d'évaluation correspondantes.

Voir le référentiel de certification du CQP « Salarié(e) qualifié(e) en élevage laitier (Bovins) ».

## Bloc de compétences : OS Bovins lait – Alimentation

**Compétence du (de la) salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) :** effectuer les différents travaux manuels ou/et mécanisés (selon les pratiques de l'entreprise) de l'alimentation à partir de consignes précises, sous surveillance intermittente et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de bien-être animal et de protection de l'environnement

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>participe à l'alimentation du troupeau</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/Elle prépare soigneusement et distribue la ration</li> <li>• Il/Elle assure l'affouragement des animaux</li> <li>• Il/elle contribue à un front d'attaque propre en écartant les parties souillées ou impropres à la consommation</li> <li>• Il/elle découvre la bâche du silo selon ce qui est nécessaire</li> <li>• Il/elle enlève les refus et il/elle garde une auge propre</li> <li>• Il/elle satisfait les besoins en eau des animaux</li> <li>• Il/elle signale tout animal ayant un comportement anormal</li> </ul>	<p>Comprendre, appliquer et faire respecter la ou les consignes</p> <p>Respecter attentivement les quantités, les types de fourrages et composés alimentaires ou minéraux à distribuer</p> <p>Appliquer les principes de base de l'alimentation des bovins</p> <p>Distribuer les aliments de façon homogène</p> <p>Identifier les différents éléments qui composent une ration</p> <p>Utiliser les matériels de distribution des aliments en toute sécurité</p> <p>Alerter lorsque les besoins en fourrages des différents lots d'animaux en engraissement et en croissance ne sont pas couverts</p> <p>Disposer de notions sur le lien entre alimentation et performance des animaux</p> <p>Appliquer les principes de conservation des fourrages</p> <p>Observer les animaux et signaler les anomalies</p>	<p>Reformuler la consigne</p> <p>Identifier, porter les EPI adaptés et reconnaître leur rôle</p> <p>Nommer les différents types d'aliments</p> <p>Utiliser le matériel de distribution</p> <p>Distribuer les quantités d'aliments nécessaires</p> <p>Reconnaître les symptômes d'un problème nutritionnel</p> <p>Alerter en cas d'anomalies et rendre compte oralement à son responsable</p>	<p><b>Evaluation pratique : distribution de la ration</b></p>	<p>Sans erreur ni contre sens</p> <p>Il/elle identifie les EPI nécessaires et justifie leur rôle sans faire d'erreur.</p> <p>Le (la) candidat(e) identifie sans erreur les fourrages et les concentrés ainsi que les minéraux et additifs</p> <p>Il/elle conduit le matériel sans brutalité et manie les commandes de distribution sans erreur</p> <p>Le (la) candidat(e) distribue la ration de manière homogène, les quantités brutes sont respectées à 10% près.</p> <p>Sans oubli majeur (excréments, aspects extérieurs, poils, chute de production, ...)</p> <p>Le (la) candidat(e) fait un compte-rendu oral compréhensible, sans phrases inaudibles</p>

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>aide à la gestion du pâturage</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle vérifie que les clôtures sont opérationnelles</li> <li>• Il/elle mène le troupeau ou le groupe d'animaux jusqu'à la parcelle</li> <li>• Il/elle utilise le matériel de transport si besoin</li> <li>• Il/elle veille à ce que les animaux aient suffisamment d'eau</li> </ul> <p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>abreuve les veaux</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle applique précisément le plan d'alimentation lactée</li> <li>• Il/elle veille à ce que tous les veaux soient abreuvés</li> <li>• Il/elle satisfait les besoins en eau des veaux</li> <li>• Il/elle repère si un veau à la diarrhée</li> </ul>	<p>Appliquer les règles de sécurité concernant la manipulation des matériels électriques</p> <p>Déplacer les animaux dans un souci de sécurité et d'efficacité</p> <p>Prévoir et organiser l'abreuvement des animaux</p> <p>Conduire le matériel en toute sécurité et en respectant les règles du code de la route</p> <p>Appliquer les principes de bases de l'alimentation des animaux</p> <p>Respecter les règles d'hygiène</p> <p>Utiliser un plan d'alimentation</p> <p>Distribuer le lait de façon homogène</p> <p>Repérer les symptômes d'un veau malade</p>	<p><b>Travaux : affouragement des autres animaux</b></p> <p>Identifier les catégories d'animaux</p> <p><b>Travaux : pâturage</b></p> <p>Abreuver les animaux</p> <p><b>Travaux : alimentation lactée des veaux</b></p> <p>Nommer les étapes du travail à réaliser</p> <p>Distribuer les volumes de lait donnés</p> <p>Identifier les caractéristiques de la diarrhée chez un veau</p>	<p><b>+ Travaux en entreprise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affouragement des autres animaux</li> <li>• Pâturage</li> <li>• Alimentation lactée des veaux</li> </ul> <p><b>80 % des travaux effectués sont maîtrisés</b></p>	<p>Le (la) candidat(e) différencie sans erreur les lots de génisses de moins d'un an, de plus de 2 ans, de vaches à l'engrais ou de vaches tarées ou d'un lot de taurillons</p> <p>En fonction de la saison, le (la) candidat(e) a rempli le ou les bacs à eau de façon suffisante selon les besoins des animaux</p> <p>Sans oubli (préparer son mélange ou le lait à distribuer, vérifier température ~35°C, seau propre, homogénéiser le mélange ou le lait, verser les quantités requises)</p> <p>Le (la) candidat(e) verse le lait en respectant les volumes à 5% près pour chaque veau</p> <p>Le (la) candidat(e) donne 1 ou 2 caractéristiques cohérentes de la diarrhée</p>

Le bloc de compétences « **OS – Bovins lait - Alimentation** » du **CQP « Salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) »** est inclus dans le bloc de compétences « **OQ Bovins lait – Alimentation et surveillance** » du **CQP « Salarié(e) qualifié(e) en élevage laitier (bovins) »**. Par conséquent, un(e) candidat(e) déjà titulaire du bloc de compétences « **OS Bovins lait - Alimentation** » qui souhaite obtenir le bloc de compétences « **OQ Bovins lait – Alimentation et Surveillance** » dans le cadre d'un parcours de formation ou en candidat(e) libre, peut faire valoir ses acquis. Pour obtenir le bloc de compétences « **salarié(e) qualifié(e)** » il/elle devra prouver qu'il/elle maîtrise des compétences spécifiques à ce niveau. L'organisme de formation lui fera donc passer les épreuves d'évaluation correspondantes.

Voir le référentiel de certification du CQP « Salarié(e) qualifié(e) en élevage laitier (Bovins) ».

## Bloc de compétences : OS Bovins lait – Soins et reproduction

**Compétence du (de la) salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) :** effectuer les différentes opérations (selon les pratiques de l'entreprise) liées à la santé et la reproduction à partir de consignes précises, sous surveillance intermittente et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de bien-être animal et de protection de l'environnement.

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>participe aux soins généraux</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle identifie les signes d'un animal malade</li> <li>• Il/elle isole l'animal en cage de contention</li> <li>• Il/elle écorne les jeunes animaux</li> <li>• Il/elle vermifuge les animaux</li> </ul>	<p>Isoler, approcher et manipuler les animaux de façon calme et en sécurité</p> <p>Utiliser les différentes méthodes de contention en toute sécurité</p> <p>Repérer les symptômes d'un animal malade</p> <p>Alerter le responsable en cas de problème.</p> <p>Réaliser les soins en respectant l'hygiène et la sécurité</p>	<p>Reformuler la consigne</p> <p>Identifier, porter les EPI adaptés et reconnaître leur rôle</p> <p>Reconnaître les signes d'un animal malade</p> <p>Identifier le ou les parasite(s) visé(s) par le vermifuge</p> <p>Isoler l'animal et réaliser les soins en toute sécurité</p> <p>Alerter en cas d'anomalies et rendre compte oralement à son responsable</p>	<p><b>Evaluation pratique : application d'un vermifuge</b></p>	<p>Sans erreur ni contre sens</p> <p>Il/elle identifie les EPI nécessaires et justifie leur rôle sans faire d'erreur.</p> <p>Enumération cohérente (animal isolé, poil, excréments, température, œil, chute de production, oreilles, rumination...)</p> <p>Le (la) candidat(e) en nomme 1 à 3 sans erreur (Douve, tique, mouche, gale, strongles, ...) selon le vermifuge</p> <p>Le (la) candidat(e) sépare l'animal du groupe, en cage de contention ou aux cornadis et il se place correctement par rapport à l'animal pour effectuer les soins en toute sécurité</p> <p>Application de la toute la quantité prescrite</p> <p>Le (la) candidat(e) fait un compte-rendu oral compréhensible, sans phrases inaudibles</p>
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>aide au</b></p>				

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p><b>vêlage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il/elle surveille l'animal à partir du déclenchement des contractions</li> <li>Il/elle signale si l'animal rencontre des difficultés</li> <li>Il/elle utilise les outils adaptés pour aider l'animal (corde, vèleuse)</li> <li>Il/elle désinfecte le cordon ombilical</li> </ul> <p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>participe à la mise à la reproduction</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il/elle détecte les animaux en chaleur</li> <li>Il/elle appelle le centre d'insémination sous la supervision du responsable</li> <li>Il/elle isole l'animal dans des conditions appropriées pour l'insémination</li> <li>Il/elle pose les outils de détection des chaleurs sur les animaux</li> </ul>	<p>Repérer les animaux proches du terme et détecter les signes précurseurs de la mise-bas</p> <p>Maîtriser les conditions de déroulement d'un vêlage</p> <p>Approcher l'animal avec assurance</p> <p>Respecter les règles d'hygiène</p> <p>Utiliser une vèleuse en toute sécurité</p> <p>Réaliser les premiers soins aux veaux</p> <p>Appliquer les principes anatomiques et physiologiques de base sur la reproduction et adopter les gestes adéquats</p> <p>Identifier le comportement de chaleur</p> <p>Observer et déplacer un animal sans le brusquer</p> <p>Appliquer les moyens de détection des vaches en chaleur</p> <p>Poser les appareils de détection des chaleurs en toute sécurité</p>	<p><b>Travaux : aide au vêlage</b></p> <p>Reconnaître les signes d'un animal proche de la mise-bas</p> <p>Énoncer les principes d'hygiène mis en œuvre pendant le vêlage</p> <p>Utiliser la vèleuse</p> <p>Identifier les anomalies rencontrées avant ou pendant vêlage</p> <p><b>Travaux : détection des chaleurs</b></p> <p>Repérer les signes caractéristiques d'un animal en chaleur</p> <p>Appeler le centre d'IA</p> <p>Isoler l'animal pour l'insémination</p>	<p><b>+ Travaux en entreprise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Écornage</b></li> <li><b>Aide au vêlage</b></li> <li><b>Détection des chaleurs</b></li> <li><b>Pose des outils de détection</b></li> </ul> <p><b>80 % des travaux effectués sont maîtrisés</b></p>	<p>Mamelle gonflée, vulve dilatée, contractions, animal s'isole, animal qui se couche, qui se lève, os du bassin écarté, ...au moins 3 parmi les plus importants</p> <p>Le (la) candidat(e) cite les critères principaux parmi les suivants (lavage et désinfection des mains, port de gants de vêlage, eau chaude propre, savon, cordes désinfectées, ...environnement propre et paillé si en étable).</p> <p>Le (la) candidat(e) est en mesure de fixer les cordes au veau et à la vèleuse. Il/elle pose la vèleuse et exerce une traction modérée et progressive</p> <p>2 anomalies cohérentes décrites sur les vaches</p> <p>Le (la) candidat(e) identifie l'animal en chaleur, sans se tromper, et donne 3 caractéristiques du comportement de chaleur cohérentes (chevauchement, agitation anormale, rétention de lait, augmentation conductivité, ...)</p> <p>Le (la) candidat(e) laisse un message sur le répondeur de façon claire et intelligible</p> <p>Le (la) candidat(e) bloque l'animal au cornadis ou dans un autre emplacement de contention de façon accessible pour l'inséminateur</p>

Le bloc de compétences « **OS – Bovins lait – Soins et Reproduction** » du **CQP « Salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) »** est inclus dans le bloc de compétences « **OQ Bovins lait – Santé et Reproduction** » du **CQP « Salarié(e) qualifié(e) en élevage laitier (bovins) »**. Par conséquent, un(e) candidat(e) déjà titulaire du bloc de compétences « **OS Bovins lait – Soins et Reproduction** » qui souhaite obtenir le bloc de compétences « **OQ Bovins lait – Santé et Reproduction** » dans le cadre d'un parcours de formation ou en candidat(e) libre, peut faire valoir ses acquis. Pour obtenir le bloc de compétences « **salarié(e) qualifié(e)** » il/elle devra prouver qu'il/elle maîtrise des compétences spécifiques à ce niveau. L'organisme de formation lui fera donc passer les épreuves d'évaluation correspondantes.

Voir le référentiel de certification du CQP « Salarié(e) qualifié(e) en élevage laitier (Bovins) ».



## Bloc de compétences : OS Bovins lait – Entretien et Contention

**Compétence du (de la) salarié(e) spécialisé en élevage laitier (bovins) :** effectuer les différentes opérations (selon les pratiques de l'entreprise) d'entretien et de contention des animaux, à partir de consignes précises, sous surveillance intermittente et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de bien-être animal et de protection de l'environnement

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>manipule les animaux dans différentes circonstances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle mène le troupeau ou le groupe d'animaux jusqu'à la parcelle</li> <li>• Il/elle utilise le matériel de transport des animaux</li> <li>• Il/elle isole un animal qui a besoin d'un soin ou d'une opération particulière</li> <li>• Il/elle contentionne un animal dans une cage, au cornadis ou dans un box</li> </ul> <p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>veille à la</b></p>	<p>Déplacer les animaux dans un souci de sécurité et d'efficacité</p> <p>Appliquer les règles de sécurité concernant la manipulation des animaux</p> <p>Conduire et manœuvrer le matériel en toute sécurité et en respectant les règles du code de la route</p> <p>Isoler, approcher un animal de façon calme et en sécurité</p>	<p>Reformuler la consigne</p> <p>Identifier, porter les EPI adaptés et reconnaître leur rôle</p> <p>Installer le matériel de façon adéquat</p> <p>Isoler des animaux</p> <p>Embarquer des animaux</p> <p>Alerter en cas d'anomalies et rendre compte oralement à son responsable</p>	<p><b>Evaluation pratique : séparation de 3 animaux d'un lot et chargement dans le matériel de transport</b></p>	<p>Sans erreur ni contre sens</p> <p>Il/elle identifie les EPI nécessaires et justifie leur rôle sans faire d'erreur.</p> <p>Le (la) candidat(e) positionne le matériel de transport à l'entrée de la stabulation pour qu'il n'y ait pas de passage possible pour un animal (au moins sur un côté)</p> <p>Parmi un groupe d'animaux, le (la) candidat(e) isole les 3 animaux désignés par l'éleveur</p> <p>Tous les animaux précédents sont chargés dans le matériel de transport</p> <p>Le (la) candidat(e) fait un compte-rendu oral compréhensible, sans phrases inaudibles</p>

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p><b>propreté de l'environnement de l'animal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle nettoie la logette</li> <li>• Il/elle applique l'asséchant</li> <li>• Il/elle paille la logette ou l'aire de couchage</li> <li>• Il/elle cure l'aire d'exercice à l'aide d'un rabet attelé, d'un racleur automatique ou d'un système d'hydrocurage</li> <li>• Il/elle nettoie les cases individuelles ou collectives des veaux et génisses</li> <li>• Il/elle met de la paille dans les compartiments de couchage</li> <li>• Il/elle s'assure qu'aucun objet portant un risque pour les animaux ne soit sur leur parcours</li> <li>• Il/elle nettoie les abords de l'exploitation</li> </ul>	<p>Appliquer les principes d'hygiène en élevage</p> <p>Comprendre la chaîne de développement des microorganismes pathogènes</p> <p>Adopter les gestes et postures de sécurité pour effectuer les opérations</p> <p>Utiliser le matériel en toute sécurité</p> <p>Respecter les étapes de nettoyage des aires de vie des animaux</p> <p>Garder un rythme de travail</p> <p>Observer les animaux et l'aire de vie</p> <p>Stocker les effluents d'élevage dans le respect des normes environnementales</p>	<p><b>Travaux : blocage d'un animal au cornadis</b></p> <p>Manipuler un animal</p> <p><b>Travaux : curage de l'aire d'exercice</b></p> <p>Utiliser le matériel de l'exploitation</p> <p>Respecter les normes d'hygiène de l'exploitation</p> <p><b>Travaux : Entretien des logettes</b></p> <p>Maintenir les logettes dans les normes d'hygiène (Respecter le dosage de l'asséchant)</p> <p>Respecter le rythme de travail</p> <p><b>Travaux : Pailler l'aire de couchage</b></p> <p>Epandre la paille</p>	<p><b>+ Travaux en entreprise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Blocage d'un animal au cornadis</li> <li>• Conduire le troupeau au pâturage</li> <li>• Entretien des logettes</li> <li>• Curage manuel de l'aire d'exercice</li> <li>• Paillage manuel de l'aire de couchage ou des logettes</li> </ul> <p><b>80 % des travaux effectués sont maîtrisés</b></p>	<p>Parmi le troupeau, le (la) candidat(e) bloque au cornadis l'animal qui a été désigné par l'éleveur</p> <p>En utilisant le matériel de l'exploitation, le (la) candidat(e) doit obtenir une aire d'exercice propre, sans résidus importants de matière organique</p> <p>Le (la) candidat(e) nettoie une rangée de logettes, sans défaut de propreté puis paille celle-ci (et applique le bon dosage d'asséchant si nécessaire) dans le temps défini par l'exploitant</p> <p>Il/elle étend la paille de façon homogène</p>

Le bloc de compétences « **OS – Bovins lait – Entretien et Contention** » du CQP « **Salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins)** » est inclus dans le bloc de compétences « **OQ Bovins lait - Entretien et Contention** » du CQP « **Salarié(e) qualifié(e) en élevage laitier (bovins)** ». Par conséquent, un(e) candidat(e) déjà titulaire du bloc de compétences « **OS Bovins lait - Entretien et Contention** » qui souhaite obtenir le bloc de compétences « **OQ Bovins lait - Entretien et Contention** » dans le cadre d'un parcours de formation ou en candidate libre, peut faire valoir ses acquis. Pour obtenir le bloc de compétences « **salarié(e) qualifié(e)** » il/elle devra prouver qu'il/elle maîtrise des compétences spécifiques à ce niveau. L'organisme de formation lui fera donc passer les épreuves d'évaluation correspondantes.

[Voir le référentiel de certification du CQP « Salarié\(e\) qualifié\(e\) en élevage laitier \(Bovins\) ».](#)

## Bloc de compétences : OS Bovins lait – Conduite du matériel attelé

**Compétence du (de la) salarié(e) spécialisé en élevage laitier (bovins) :** effectuer les différents travaux (selon les pratiques de l'entreprise) nécessitant la conduite et l'attelage d'un matériel préréglé à partir de consignes précises, sous surveillance intermittente et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de bien-être animal et de protection de l'environnement.

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>conduit les tracteurs avec ou sans matériels attelés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle vérifie l'état de la machine dans un souci de sécurité et de bon fonctionnement</li> <li>• Il/elle attèle les outils et procède aux branchements nécessaires</li> <li>• Il/elle effectue toutes les manœuvres nécessaires au déplacement et à la réalisation du travail</li> <li>• Il/elle suit le régime et la vitesse d'avancement en fonction des consignes de l'exploitant</li> <li>• Il/elle respecte le code de la route et les règles de sécurité</li> <li>• Il/elle remarque les dysfonctionnements</li> <li>• Il/elle avertit l'exploitant en cas de problème de matériel</li> </ul>	<p>Repérer les différents organes d'un tracteur            Appliquer les règles de raccordement et de mise en sécurité d'une prise de force            Identifier les circuits hydrauliques d'un matériel            Comprendre le fonctionnement électrique de la signalisation            Respecter les étapes d'attelage d'un outil            Réaliser les manœuvres            Etre vigilant par rapport à l'environnement immédiat de la machine (personnes, éléments naturels, autres)            Respecter les règles de sécurité et de signalisation routière            Repérer les composants du matériel            Alerter l'exploitant</p>	<p>Reformuler la consigne            Identifier, porter les EPI adaptés et reconnaître leur rôle            Démarrer le tracteur            Atteler le tracteur            Raccorder les flexibles, le circuit électrique et la prise de force en toute sécurité            Alerter en cas d'anomalies et rendre compte oralement à son responsable</p>	<p><b>Evaluation pratique : préparation et attelage d'un matériel</b></p>	<p>Sans erreur ni contre sens            Il/elle identifie les EPI nécessaires et justifie leur rôle sans faire d'erreur.            Le (la) candidat(e) n'oublie aucune étape de démarrage du tracteur (système de sécurité)            Le (la) candidat(e) attèle avec succès le tracteur à l'outil désigné après 3 essais maximum            Le (la) candidat(e) effectue les branchements entre le tracteur et l'outil sans oubli et sans inversion. Il/elle veille à ce que la commande de la prise de force soit éteinte. Il/elle vérifie que les branchements tiennent.            Le (la) candidat(e) fait un compte-rendu oral compréhensible, sans phrases inaudibles</p>

Activités professionnelles	Compétences associées à la réalisation de ces activités	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Le (la) salarié(e) spécialisé(e) <b>entretien le matériel</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il/elle assure le nettoyage et la remise en état des machines agricoles</li> <li>• Il/elle vérifie les niveaux, la pression des pneus et le fonctionnement des feux de signalisation</li> <li>• Il/elle nettoie ou change les filtres</li> <li>• Il/elle change les pièces usées des matériels simples</li> <li>• Il/elle fait appel à l'exploitant pour des révisions plus importantes</li> <li>• Il/elle note sur un carnet d'entretien les travaux réalisés</li> </ul>	<p>Effectuer le nettoyage avec soin Lubrifier les composants du matériel Application des consignes de vérification des tracteurs et des matériels : niveaux, filtres, roues, pression des pneus, état de la batterie, feux et clignotants Identifier les composants des matériels Respecter les gestes, postures et la sécurité personnelle en situation de travail Alerter l'exploitant Enregistrer les données</p>	<p><b>Travaux : entretien sommaire du matériel</b>  Vérifier les niveaux sur un tracteur et compléter si besoin  Graisser les points de graissage  <b>Travaux : conduite du tracteur et de l'outil attelé dans le champ</b>  S'orienter dans la parcelle Manœuvrer le tracteur dans le champ</p>	<p><b>+ Travaux en entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien sommaire du matériel</li> <li>• Conduite du tracteur et de l'outil attelé dans le champ</li> </ul> <p><b>80 % des travaux effectués sont maîtrisés</b></p>	<p>Le (la) candidat(e) dit si le niveau est suffisant pour l'huile, l'eau et le carburant et apporte le complément si nécessaire</p> <p>Après utilisation d'un outil, le (la) candidat(e) applique le lubrifiant à tous les points de graissage du matériel (1 oubli maximum)</p> <p>Après réglages et consignes de l'exploitant, le (la) candidat(e) effectue le travail demandé dans le champ. Les lignes de travaux sont régulières. Pas de surface significative non travaillée.</p>

Le bloc de compétences « **OS – Bovins lait – Conduite du matériel attelé** » du CQP « **Salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins)** » est inclus dans le bloc de compétences « **OQ Polyculture - Conduite et entretien des machines agricoles** » du CQP « **Salarié qualifié en polyculture** ». Par conséquent, un(e) candidat(e) déjà titulaire du bloc de compétences « **OS Bovins lait – Conduite du matériel attelé** » qui souhaite obtenir le bloc de compétences « **OQ Polyculture – Conduite et entretien des machines agricoles** » dans le cadre d'un parcours de formation ou en candidat(e) libre, peut faire valoir ses acquis. Pour obtenir le bloc de compétences « **salarié(e) qualifié(e)** » il/elle devra prouver qu'il/elle maîtrise des compétences spécifiques à ce niveau. L'organisme de formation lui fera donc passer les épreuves d'évaluation correspondantes.

Voir le référentiel de certification du CQP « Salarié qualifié en polyculture ».

## RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUEES

Comprendre et appliquer la consigne
Identifier, porter les EPI adaptés et reconnaître leur rôle
Alerter en cas d'anomalies et rendre compte oralement à son responsable
Nommer les étapes du travail à réaliser
Respecter le rythme de travail
Respecter les normes d'hygiène de l'exploitation
Nommer les différents aliments
Utiliser le matériel de distribution
Distribuer les quantités d'aliments nécessaires
Identifier les catégories d'animaux
Abreuver les animaux
Distribuer les volumes de lait donnés
Identifier un veau malade
Reconnaître les signes d'un animal malade et les symptômes d'un problème nutritionnel
Identifier les principaux parasites rencontrés en exploitation et leurs symptômes
Isoler et manipuler un animal
Reconnaître les signes d'un animal proche de la mise-bas
Enoncer les principes d'hygiène mis en œuvre pendant le vêlage
Utiliser la vèleuse
Identifier les anomalies rencontrées avant et pendant le vêlage
Repérer les signes caractéristiques d'un animal en chaleur
Appeler le centre d'IA
Préparer l'installation de traite
Différencier les produits de nettoyage et désinfection de la mamelle et de la MAT
Nettoyer la mamelle
Poser les faisceaux trayeurs
Repérer les mammites
Identifier les éléments qui conditionnent une bonne traite
Vérifier la température du tank
Mettre en œuvre la méthode de tarissement définie par l'exploitant
Utiliser le matériel de l'exploitation
Épandre la paille
Embarquer des animaux
Manœuvrer le tracteur dans le champ
Atteler le tracteur
Raccorder les flexibles, le circuit électrique et la prise de force en toute sécurité
S'orienter dans la parcelle
Vérifier les niveaux sur un tracteur et compléter si besoin
Graisser les points de graissage

## CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

VOIES D'ACCES	OUI	NON
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience <i>Date de mise en place : dès la création du CQP</i>	X	

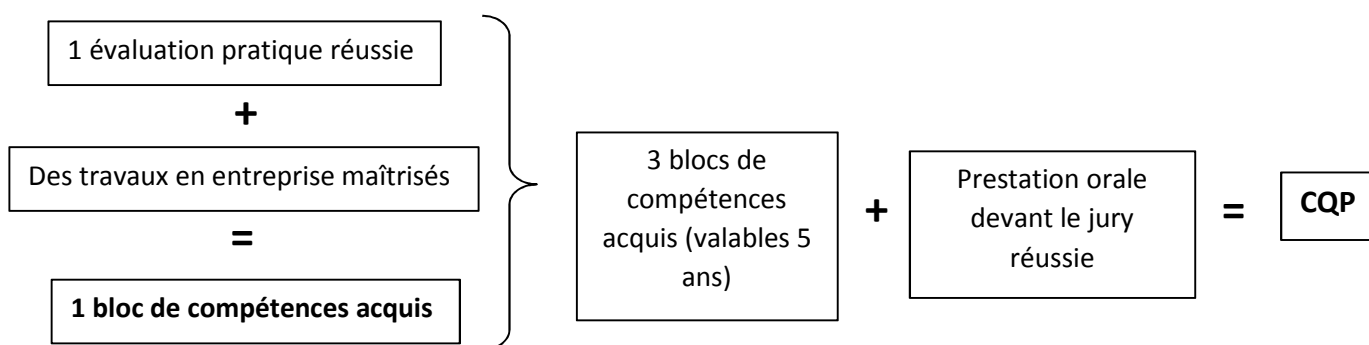
### 1) L'évaluation certificative

Le (la) candidat(e) au CQP par la voie de l'évaluation certificative (parcours de formation ou candidat libre) doit se soumettre aux différents types d'évaluation prévus.

Pour chaque bloc de compétences :

- une évaluation pratique (ou plusieurs, selon le cas),
- des travaux en entreprise.

A la fin de la formation : une prestation orale devant le jury du CQP.



#### Evaluation pratique

Il s'agit d'une situation professionnelle réelle ou reconstituée comportant l'évaluation du travail réalisé et un questionnement sur la pratique.

Ces évaluations pratiques portent sur des situations professionnelles considérées comme sensibles et représentatives du métier, il y en a donc une seule par bloc de compétences. Lorsqu'un bloc de compétences regroupe des activités très diversifiées, il peut en comporter exceptionnellement plusieurs.

L'organisme de formation organise l'évaluation sur une exploitation. L'évaluation est faite par un formateur accompagné éventuellement d'un professionnel. Ce dernier peut être l'un des membres du jury du CQP.

Les compétences à évaluer et les critères d'évaluation sont indiqués dans le descriptif du bloc de compétences. L'organisme de formation est chargé d'élaborer la grille d'évaluation à partir de ces indications. Il met ces grilles d'évaluation à la disposition du jury avant passation par les candidats pour agrément et après passation pour que ce dernier puisse certifier les résultats.

## Travaux en entreprise

Il s'agit de recueillir l'avis de professionnels sur la réalisation de travaux en entreprise par le (la) candidat(e), en situation réelle. Cette mise en situation se fait sur le lieu de travail (contrat de professionnalisation) ou le lieu de stage, en continu.

L'employeur ou le maître de stage fait faire des travaux et juge s'ils sont correctement réalisés. Les niveaux d'exigence sont indiqués dans le bloc de compétences.

La liste des travaux est établie entre l'employeur et l'organisme de formation sur la base de la liste mentionnée dans chaque bloc de compétences. En cas d'impossibilité chez l'employeur, l'organisme de formation peut organiser l'évaluation sur un autre site.

La liste sera cochée par l'employeur au fur et à mesure de la réalisation des opérations. 2 colonnes à renseigner : « réalisé » - « maîtrisé » (+ ou +/- ou -). Utilisation (non obligatoire) de grilles d'observation fournies par l'organisme de formation (fiches de tâches).

### Liste des évaluations du CQP « salarié(e) spécialisé(e) en élevage laitier (bovins) »

Intitulé du bloc	Evaluations pratiques	Travaux en entreprise	Niveau d'exigence pour les travaux en entreprise
<b>Traite</b>	Préparation et réalisation de la traite	Préparation et réalisation de la traite Repérage mammites Entretien de la machine à traire Tarisement	80 % des travaux effectués sont maîtrisés
<b>Alimentation</b>	Distribution de la ration	Alimentation du troupeau Alimentation des génisses Pâturage Alimentation lactée des veaux	80 % des travaux effectués sont maîtrisés
<b>Soins et reproduction</b>	Application d'un vermifuge	Vermifuge Ecornage Aide au vêlage Détection des chaleurs Pose des outils de détection	80 % des travaux effectués sont maîtrisés
<b>Entretien et contention</b>	Séparation de 3 animaux d'un lot et chargement dans le matériel de transport	Blocage d'un animal Isolement d'un animal Chargement des animaux Conduire le troupeau au pâturage Entretien des logettes Curage manuel de l'aire d'exercice Paillage manuel de l'aire couchage ou des logettes	80 % des travaux effectués sont maîtrisés
<b>Conduite d'un matériel attelé</b>	Préparation et attelage d'un matériel	Entretien extérieur du matériel Conduite du tracteur et de l'outil attelé dans le champ	80 % des travaux effectués sont maîtrisés

## Prestation orale devant le jury

Lorsque le (la) candidat(e) a été évalué(e) sur l'ensemble des blocs de compétences de certification, il/elle se présente devant le jury du CQP pour une évaluation finale. Il n'y a toutefois pas d'obligation de réussite aux évaluations modulaires pour passer devant le jury.

Le (la) candidat(e) présente oralement pendant 10 minutes, une tâche professionnelle qu'il/elle maîtrise et qu'il/elle a choisi préalablement afin de préparer sa prestation. Le jury questionne le (la)

candidat(e) sur la réalisation de tâche. Le jury dispose d'une dizaine de minutes supplémentaires pour lui poser des questions.

L'objectif de cette épreuve est de vérifier que le (la) candidat(e) fait bien référence à sa propre pratique, qu'il/elle sait en décrire les étapes et identifier les principaux points d'attention.

Les conseils suivants sont donnés aux candidats :

- du choix du sujet : le degré de complexité de la pratique professionnelle doit être en rapport avec le niveau de la qualification visée,
- de sa présentation : la tenue vestimentaire est correcte, il/elle doit se présenter au jury, annoncer le sujet, annoncer le plan (descriptif ordonné), parler en articulant (être audible), être à l'écoute des questions,
- de la préparation de l'exposé : il est possible d'utiliser des supports (diaporamas, matériels, photos, schémas, etc.). Le jury n'a pas à évaluer ces supports.

Le jury utilise le guide d'évaluation ci-après.

Indicateurs	Critères
Emploi du vocabulaire technique	Juste
Description des étapes de l'opération *** INDICATEUR DETERMINANT	Précise - Ordonnée Sans erreur ni oubli
Identification des principaux points d'attention *** INDICATEUR DETERMINANT	Sans erreur ni oubli majeur
Ecoute, compréhension	Cherche à comprendre avant de répondre Répond à la question posée
Réponses	En lien avec la question posée – Claires - Justes

### Récapitulatif des modalités d'évaluation

Modalités	Contenus à évaluer	Evaluateurs	Lieux	Supports et outils	Moments
<b>Evaluation pratique</b>	Mise en œuvre professionnelle, compétences mobilisées dans la pratique.	Formateur + professionnel éventuellement	A définir par l'organisme de formation	Situation professionnelle représentative de l'activité visée par le bloc de compétences. Situation reconstituée avec questionnement immédiat ou différé.	Dans le cours ou en fin de formation
<b>Travaux en entreprise</b>	Gestes professionnels	Professionnel, en collaboration avec un formateur	En entreprise	Situation réelle avec une liste de travaux (réalisés et/ou maîtrisés) à cocher.	Pendant la période de travail ou de stage
<b>Prestation orale devant le jury du CQP</b>	Emploi du vocabulaire technique, description de la pratique, écoute, compréhension	Jury du CQP	Lieu neutre	Présentation d'une pratique professionnelle	Une fois tous les blocs évalués

### Attribution du CQP

A la fin du processus d'évaluation et sur la base de l'ensemble des résultats obtenus par le(la) candidat(e), le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs est illimitée.



## 2) La validation des acquis et de l'expérience

---

### Recevabilité

Justifier d'une année d'expérience en qualité de salarié, non salarié ou bénévole en lien avec les activités du métier visé par le CQP.

### Procédure

- Dépôt de la demande par le/la candidat(e) auprès de la CPNE, accompagnée des pièces attestant des trois années d'expérience requises.
- Vérification de la recevabilité de la demande et envoi du dossier de VAE au (à la) candidat(e).
- Retour du dossier renseigné à la CPRE concernée au bout de 3 mois maximum (possibilité d'accompagnement VAE)
- Entretien de 30 à 50 minutes avec le jury du CQP : convocation du (de la) candidat(e) par courrier.
- A l'issue de l'entretien, le jury décide d'accorder tout ou partie du CQP.

### Composition du dossier de VAE

- Questions relatives à l'identité du (de la) candidat(e),
- Identification des expériences : parcours professionnels dans la filière laitière (emploi statut, période, activités), autres expériences professionnelles et non-professionnelles,
- Série de questions sur les activités en lien avec le métier de salarié(e) en élevage laitier,
- Questions sur les formations suivies et les titres obtenus,
- Éléments de motivation,
- Pièces justificatives de l'expérience professionnelle, des formations suivies, des diplômes obtenus, et des certificats obtenus (CACES, Certiphyto...) le cas échéant.

### Attribution du CQP

Sur la base du dossier de VAE et de l'entretien, le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs est illimitée.

Le jury précise les blocs de compétences manquants et ses préconisations pour les obtenir via un parcours d'expérience ou un parcours de formation complémentaire. Le jury peut aussi souhaiter s'entretenir de nouveau avec le (la) candidat(e).